



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

importations

Question écrite n° 47678

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la loi visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires. En effet, en 1998, le Parlement des enfants a adopté une loi qui traduisait sa vive préoccupation face au développement du travail des enfants dans le monde. Ce texte symbolique avait été, par la suite, retravaillé par l'Assemblée nationale et le Sénat pour devenir, le 9 juin 1999, la loi n° 99-478. Un des articles de cette loi stipule que les collectivités publiques doivent « veiller à ce que la fabrication des produits achetés n'ait pas requis l'emploi d'une main-d'oeuvre enfantine ». Or, les décrets d'application de cette loi, qui garantissent le respect des droits des enfants au travail dans le monde, n'ont pas encore été publiés. Aussi il lui demande de réparer cet oubli.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le respect des droits de l'enfant dans le monde. Le Gouvernement est particulièrement soucieux de l'avenir et de la situation des enfants dans le monde. La proposition de loi retenue à l'occasion du cinquième Parlement des enfants a une finalité essentiellement incitative et constitue un message fort, symbolique, grave et généreux. Le gouvernement français s'est engagé à prévoir une circulaire d'application afin que ce texte renforce le contrôle de l'obligation scolaire et participe à une prise en compte plus concrète et plus diversifiée des droits des enfants à travers le monde.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47678

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3491

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4126